



Distr.
GÉNÉRALE

A/36/128

S/14404

12 mars 1981

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-sixième session
Point 64 de la liste préliminaire*
RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER
SUR LES PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT
LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION
DES TERRITOIRES OCCUPÉES

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-sixième année

Lettre datée du 11 mars 1981, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à ma lettre datée du 2 février 1981 (A/36/89-S/14356) et à la lettre du Représentant permanent d'Israël en date du 18 février 1981 (A/36/105-S/14376) dans laquelle il a prétendu que les renseignements que j'avais fournis étaient dénués de fondement, j'ai l'honneur de vous communiquer les informations suivantes, émanant de mon gouvernement, au sujet de la persécution de dignitaires religieux islamiques sur la Rive occidentale occupée.

Le texte du message de mon gouvernement, daté du 2 février 1981, est le suivant :

"Les autorités d'occupation israéliennes ont récemment lancé une campagne impitoyable contre les ulemas islamiques (dirigeants religieux) dans les territoires occupés. Les autorités d'occupation ont arrêté les personnes suivantes :

- a) Son Eminence, Cheikh Muhammad Fuad Abu Zeid, chargé de l'inspection de l'enseignement islamique dans le secteur septentrional de la Rive occidentale;
- b) Cheikh Yousef Abu 'Assallah, prédicateur à l'Institut Shari'a de Jérusalem;
- c) Cheikh Sa'eed Ahmad Belal, chargé de l'inspection des mosquées à Naplouse;
- d) Cheikh Jamal 'Attiyya, chargé de l'enseignement islamique dans le secteur de Naplouse;
- e) Cheikh Tawfiq-al-Kurd, président de la Société réformée à Gaza.

Ces personnes ainsi que d'autres détenus ont été soumises aux formes les plus brutales de persécution et de torture. Elles sont tenues au secret et nul n'est autorisé à leur rendre visite ou à s'enquérir de leur sort.

Les pratiques des forces d'occupation israéliennes à l'égard de ces ulemas islamiques ne peuvent être autrement interprétées que comme un nouvel exemple de la politique israélienne de terrorisme intellectuel et de persécution religieuse, qui s'ajoute aux nombreux autres actes de terrorisme auxquels les forces d'occupation israélienne se livrent dans d'autres secteurs des territoires occupés.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons d'adresser un message au Secrétaire général dans l'espoir qu'il pourra alléger les souffrances de ces personnes qui sont victimes d'actes de persécution et de tortures et dissuader l'ennemi occupant de poursuivre ces pratiques tyranniques. Nous attendons avec intérêt les résultats de votre intervention."

Parmi les incidents les plus récents figure l'incendie de la voiture de Son Eminence Cheikh Sa'dudeen al-Alami, mufti de Jérusalem et chef des tribunaux Shari'a à Jérusalem, qui était garée pendant la nuit en face de son domicile dans le district de Bal-al Sahira. Quoiqu'apparemment sans grande gravité, cet acte d'incendie volontaire et de vandalisme est important dans la mesure où il constitue un acte de terreur visant à intimider les dignitaires religieux.

Mon gouvernement espère vivement qu'une enquête sera entreprise dans les territoires occupés afin d'obtenir de plus amples renseignements sur ces événements inquiétants, en vue de prendre ultérieurement les mesures qui s'imposent pour remédier à cette situation.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le présent message comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 64 de la liste préliminaire et du Conseil de sécurité.

L'ambassadeur

Représentant permanent

(Signé) Hazem NUSEIBEH

